

# B Carnets et avis

LA VOIX DU NORD JEUDI 17 OCTOBRE 2019

## LE CARNET

### AVIS DE DÉCÈS

Seigneur accueil dans ta paix et ta lumière

## Monsieur Henri DESCAMPS

veuf de Madame Agnès OCHIN

décédé à son domicile, le 15 octobre 2019 à l'âge de 92 ans.  
La messe des funérailles aura lieu le samedi 19 octobre 2019 à 10 heures, en l'église Saint-Vaast de Chérengh, suivie de l'inhumation au cimetière dudit lieu.

Dans l'attente de ses funérailles, Monsieur DESCAMPS repose à la chambre funéraire Grymonprez-Delcroix de Chérengh, 20 rue de l'Aurour. Visites de 9 heures à 20 heures.

De la part de :  
Jeanne-Marie DESCAMPS  
Françoise et Étienne DESCAMPS-DESCAMPS,  
Marie-Agnès et Alain (†) DECALONNE-DESCAMPS,  
Guillaume et Daniel DELATTRE-DESCAMPS,  
Isabelle et André (†) BOTOQUIN-DESCAMPS,  
Emmanuel et Claire DESCAMPS-CAUDEMONT,  
Xavier et Marie-Catherine DESCAMPS-WIBAUD, ses enfants  
Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, et toute la famille.

Pompes Funèbres GRYMONPREZ-DELCROIX  
Cysroing - Baisieux © 03.20.79.56.81

1480670400

La famille a la tristesse de vous faire part du décès de

## Madame Monique DUBUS

née FLAMENT

survenu le 9 octobre 2019 à l'homme dans sa 83e année.  
Ses obsèques se sont déroulées dans l'intimité familiale.

LEFEVRE service funéraire © 03.20.31.47.52  
241, rue du Bourg - LAMBERSART  
315, rue Gambetta - LILLE

1480728300

Jean-Marc PLATEL,  
Antoine et Blandine, Jeanne,  
Annette et David,  
Valentin,

Pierre-Jean et Monica PLATEL,  
Sébastien, Inès, Florencia,

Jean-François et Christelle PLATEL,  
Guillaume et Gladys, Ariane, Célia,  
Tcharlyson, Mac-Arthy-Lec,

Jean-Philippe PLATEL,  
Edouard, Juliette, Valentine,

Véronique et Denis LAPLACE,  
Nicolas et Vanessa,  
Audrey et Samir,

Jean-Emmanuel et Patricia PLATEL,  
Alexandre, Julien, Apolline, Joséphine,

ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants  
Et toute la famille,

L'ensemble du personnel de la société « Petits-Fils »  
et de la résidence « Dormirys »,

L'ensemble du personnel soignant et son médecin le docteur  
Gabriel MOTTE,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

## Marie-Louise PLATEL

née CARPELS  
Veuve de Jean PLATEL

décédée à Wasquehal, entourée de l'affection de tous les  
siens, le 16 octobre 2019, dans sa 92e année.

La célébration religieuse de ses funérailles aura lieu le samedi  
19 octobre 2019, à 9 h 30, en l'église du Sacré-Cœur à Ville-  
neuve-d'Ascq, place Foch-Sart (59491).

L'offrande en fin de cérémonie tiendra lieu de condoléances.  
L'inhumation aura lieu au cimetière de Mons-en-Barœul.

Dans l'attente de ses funérailles, elle repose aux Salons  
Funéraires Wyffels 72, avenue de Flandre - CROIX - 191, bd Zola  
(Sart). Visites de 10 heures à 18 heures.

Vous pouvez déposer vos condoléances sur internet :  
[www.pompesfuneraires-wyffels.com](http://www.pompesfuneraires-wyffels.com)

Pompes Funèbres Jean-Charles et Serge WYFFELS  
VILLENEUVE-D'ASCQ - 72, av. de Flandre - CROIX - 191, bd Zola  
ROUBAIX - 210, Grand-Rue et 5, quai de Lorient © 03.20.75.54.14

1480704800

Jacqueline DELCROIX,  
Brigitte CARRE-DELCROIX,  
Thésy LEKIEFFRE-DELCROIX,  
Marie-France DHEILMIVES-DELCROIX,  
Martine DE GUERRA-DELCROIX,

ont la tristesse de vous faire part du décès de leur tante

## Marie-Henriette DELCROIX

survenue, le dimanche 6 octobre 2019, dans sa 100e année.

La messe de funérailles a été célébrée en l'église de Seillans  
(Var), son cher village, le mercredi 16 octobre 2019.  
L'inhumation aura lieu au cimetière de l'Est (entrée princi-  
pale, porte du ballon, allée H) le vendredi 18 octobre 2019,  
à 14 h 30, où elle reposera dans le caveau familial auprès de  
sa maman, comme elle le souhaitait.

Une messe sera dite à son intention en l'église Saint-Etienne,  
rue de l'Hôpital-Militaire à Lille, le samedi 19 octobre 2019,  
à 16 h 30.

Thésy LEKIEFFRE  
30, boulevard de la Liberté - 59800 Lille

1480688500

« *A l'âge de ses 94 ans, Didi s'est endormie,  
et a rejoint René pour l'éternité.* »

Sylvie DESSEIN, sa fille  
Hugo, Julie, Eva, ses petits-enfants

vous font part du décès de

## Madame Adrienne DESSEIN

née FLEURY  
veuve de René DESSEIN  
dite « Didi »

survenue à La Chapelle d'Armentières, le 15 octobre 2019.

Dans l'attente de ses funérailles, Didi repose au salon funé-  
raire, 8, rue Gambetta à Armentières.

Visites de 9 heures à 18 h 30.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 19 octobre 2019  
à 10 heures, en l'église Saint-Martin à Nieppe (centre), d'où  
son corps sera conduit au crématorium d'Herilles.  
Assemblée à l'église à 9 h 45.

Vous pouvez laisser vos condoléances sur le site  
[www.avis-deces-hauts-de-france.fr](http://www.avis-deces-hauts-de-france.fr)

Cet avis tient lieu de faire-part.

Pompes Funèbres PORET  
24, rue des Déportés, Placs Chanry - 59280 ARMENTIERES  
© 03.20.55.84.74

1480677600



CHER ABONNÉ

**Vous avez une question  
concernant votre abonnement ?**

Contactez votre Service Clients

Par téléphone  
en appelant le

03 66 890 200

Appel sur facture



Par mail :  
[servicesclients@lavoixdunord.fr](mailto:servicesclients@lavoixdunord.fr)



Par courrier :  
La Voix du Nord - Service Clients  
CS 10 549 - 59023 LILLE Cedex

VISITEZ NOTRE SITE [WWW.LAVOIXDUNORD.FR](http://WWW.LAVOIXDUNORD.FR)

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.  
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

### AVIS D'ENQUÊTES



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### PREFET DU NORD

Service Sécurité Risques et Crises  
Tel : 03 28 03 83 03

Direction départementale des territoires et de la mer Nord

Avis relatif à l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2019 portant approbation du plan de  
prévention des risques inondation (PPI) par ruissellement au Nord-Ouest de  
l'arrondissement de Lille

Article 1er - Le plan de prévention des risques d'inondation par ruissellement au Nord-Ouest  
de l'arrondissement de Lille est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, conformé-  
ment aux dispositions de l'article R.562-9 du code de l'environnement. Il s'applique sur le  
territoire des communes suivantes : Bondues, Bousbecque, Comines, Douffort, Halluin,  
Linselles, Neuville-en-Ferrain, Roncq, Toutcoing, Wazemont et Wervicq-Sud.

Article 2 - Le plan de prévention des risques d'inondation par ruissellement au Nord-Ouest  
de l'arrondissement de Lille, conformément à l'article R.562-3 du code de l'environnement,  
contient les documents réglementaires suivants, joints en annexe :

- un rapport de présentation et ses annexes,
- des documents graphiques au 1/5000ème représentant les zones réglementées (cartogra-  
phes ou zonage réglementaire et cartographies des hauteurs de submersion),
- un règlement définissant les zones de risques différenciées et les modalités applicables  
pour chaque zone.

Le plan de prévention des risques inondations comporte en outre les documents informatifs  
suivants :

- une carte des aires au 1/25000ème,
- une carte des enjeux au 1/25000ème,
- un bilan de la concertation et ses annexes.

Article 3 - Conformément à l'article L.562-4 du code de l'environnement, le plan de préven-  
tion des risques d'inondation par ruissellement au Nord-Ouest de l'arrondissement de Lille  
appartient au service de l'Etat public. Les autorités compétentes pour l'élaboration  
des documents réglementaires, maires des communes concernées ou présidents des établis-  
sements publics de coopération intercommunale, annexeront sans délai le présent arrêté  
et le PPI qui lui est joint au plan local d'urbanisme approuvé, conformément aux disposi-  
tions de l'article L.153-50 du code de l'urbanisme.

Article 4 - Le présent arrêté et le dossier qui lui est annexé seront notifiés aux maires des  
communes concernées et aux présidents de la métropole européenne de Lille et du syndicat  
mixte du SCOT de Lille métropole.

Article 5 - La copie de cet arrêté sera affichée pendant 1 mois minimum dans la mairie des  
communes concernées et aux sièges de la métropole européenne de Lille et du syndicat  
mixte du SCOT de Lille métropole. Un certificat de chacun des maires, du président de la  
métropole européenne de Lille et du président du syndicat mixte du SCOT de Lille mé-  
tropole attestera de l'observation de cette formalité. Ce certificat sera adressé à la Direc-  
tion départementale des territoires et de la mer Nord - service sécurité risques et crises - 62  
boulevard de Beffort - CS 90007 - 59042 Lille cedex, à l'expiration du délai d'affichage.

Article 6 - Le présent arrêté et le dossier qui lui est annexé seront tenus à la disposition du  
public, conformément à l'article R.562-9 du code de l'environnement alinéa 2, dans les lo-  
caux :

- de chacune des mairies concernées,
- du siège de la métropole européenne de Lille,
- du siège du syndicat mixte pour le SCOT de Lille métropole,
- de la préfecture du Nord - direction des sécurités,
- de la direction départementale des territoires et de la mer Nord.

Article 7 - Mention de l'affichage visé à l'article 5 et de la mise à disposition du public visée  
à l'article 6 du présent arrêté sera publiée en caractères apparents dans deux journaux  
diffusés dans le département.

Article 8 - Le directeur de cabinet de la préfecture du Nord, les maires des communes  
concernées, le président de la métropole européenne de Lille, le président du syndicat mixte  
du SCOT de Lille métropole et le directeur départemental des territoires et de la mer Nord,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié  
au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 10 octobre 2019

1480445900

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

### Commune de TROISVILLES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 17 septembre 2019, le Maire de TROISVILLES a décidé l'ouverture  
d'une enquête publique sur le projet de P.L.U. (plan local d'urbanisme)  
A cet effet, Madame Laurence CARTELET a été désignée par M. le Président du Tribunal  
administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête, d'une durée de 32 jours, se déroulera à la mairie du samedi 12 octobre 2019 au  
mardi 12 novembre 2019 inclus. Les pièces du dossier déposées à la mairie pourront être  
consultées chaque jour ouvrable aux heures habituelles d'ouverture de la mairie du lundi  
à vendredi de 8h30 à 12h00 et sur le site internet de la mairie : [www.troisvilles.fr](http://www.troisvilles.fr) rubrique  
PLU - enquête publique 2019

Les observations seront consignées soit :

- sur un registre ouvert à cet effet
- ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Troisvilles, 12, rue du Gé-  
néral de Gaulle-59880 TROISVILLES,
- soit être envoyées par courriel à l'adresse suivante : [elaboration.plu.troisvilles@gmail.com](mailto:elaboration.plu.troisvilles@gmail.com)

En outre, ledit commissaire-enquêteur recevra le public en mairie aux dates et horaires  
suivants :

- le samedi 12 octobre 2019 de 14h00 à 17h00
- le samedi 26 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 6 novembre 2019 de 17h00 à 20h00
- le mardi 12 novembre 2019 de 17h00 à 20h00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être  
consultés en mairie et sur le site internet de la commune.

Le Maire, Pascal Roëls

1478889200